

Nous vous rappelons qu'en ce qui concerne l'utilisation des joueurs mutés pour la saison en cours, 2017/2018, les clubs doivent obligatoirement faire référence à la liste publiée sur le site de la Ligue (rubrique Documents généraux/Arbitrage), ainsi qu'aux divers procès-verbaux de réunions de la Commission régionale du Statut de l'Arbitre. Cette liste ne peut plus être modifiée à ce jour.

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 août 2017 (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison 2017-2018.

Les candidats arbitres auront jusqu'au 31 janvier 2018 pour être reçus aux tests théoriques (application du nouveau Statut) et jusqu'au 15 juin 2018 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Il faut, si possible, prévoir un nombre de candidats supérieur aux obligations pour se prémunir contre un échec toujours possible à l'examen.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2017/2018 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2018/2019.

2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2018/2019.

1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2018/2019.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical -ou de dossier médical non encore reçu- sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres.

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Régionale d'appel dans les 7 jours suivants cette publication (Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue.).

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2018 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 janvier de la saison en cours.

Ci-dessous, la liste des clubs en infraction :

STATUT DE L'ARBITRAGE 1ERE PUBLICATION

PAGE 2/3

LIGUE 2 :	
CHAMOIS NIORTAIS F.C. – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
NATIONAL 2 :	
ST. MONTOIS – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
NATIONAL 3 :	
AVIRON BAYONNAIS – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. BRESSUIRE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
C.S. FEYTIAT – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. CHAURAY – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
POITIERS F.C. – Manque 3 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction
REGIONAL 1 :	
S.O. CHATELLERAULT – Manque 4 arbitres	2 ^{ème} année d'infraction
C.A. NEUVILLE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
U.S. CHAUVIGNY – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
U.ET.S. MONTMORILLON – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
TULLE FOOTBALL CORREZE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
U. AM. COGNAC FOOTBALL – Manque 2 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction
REGIONAL 2 :	
EL. BOUCALAIS – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
LA LIGUGEEENNE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
AM.S. SOYAux – Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
F.C. PERIGNY – Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
E.S. BUXEROLLES – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
PARDIES O. – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A.S. PORTUGAIS NIORT – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
HIRIBURUKO AINHARA ST PIERRE IR. – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. NUEILLAUBIERS – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
ENT.S. MARCHOISE NOTH/ST PRIEST – Manque 2 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction
E.S. SAINTES FOOTBALL – Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
FC THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
REGIONAL 3 :	
JARNAC S. – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A.S. NIEUL – Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
ENT.S. BRUGES – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
ENT.S. NONARDAISE – Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
U.S. ST SAUVEUR – Manque 2 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. DU LUY DE BEARN – Manque 2 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction
R.C. PARTHENAY VIENNAY – Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction

REGIONAL 4 :

LA JEANNE D'ARC DE DAX – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
LA THIBERIENNE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
ENT.S. AUNISIENNE D'AYTRE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
U.S. COURLAY – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
U.S. MARENNAISE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
STE S. STE FEREOLE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
J.S. NIEUIL L'ESPOIR – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
U. STES S. MERINCHAL – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
C.O. COULOUNIEIX CHAMIERES – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
U.S. ST VAURY HOPITAUX VALETTE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
AM.S. MIGNALOUX BEAUVOIR – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
STADE PAUILLACAIIS F. C. – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
LIMOGES LANDOUGE F. – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. FONTAINE LE COMTE – Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
VARETZ A.C. – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A.S. PORTUGAIS CHATELLERAULT – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
ETOILE BEARNAISE F. C. – Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
F.C. LA RIBERE – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A.S. MARCELLUS COCUMONT – Manque 2 arbitres	2 ^{ème} année d'infraction
F.C. DE FAUX – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A.S. PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. COTEAUX BORDELAIS – Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
OLERON F. C. – Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A. DES ANCIENS DE L'A.M. LALEU LA PALLICE – Manque 2 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction